

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 28 Mars 2017 à 20h**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 20/03/2017

Date de la publication : 20/03/2017

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 30/03/2017

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. LAALEJ Saad – M. DEMOL Frédéric – M. MILLET Serge

**ABSENTS** : Mme BLAIRE Martine – Mme FROGER Pierrette

**SECRETAIRE** : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire cinq points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un nouveau devis de l'entreprise VASSAL.

Ce point portera le n° 1 de l'ordre du jour.

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un projet de Charte de gouvernance pour le PLUI de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique.

Ce point portera le n° 2 de l'ordre du jour.

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nouvel indice de référence pour les indemnités des élus.

Ce point portera le n° 3 de l'ordre du jour.

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le remboursement de Monsieur le Maire concernant une facture réglée à son propre compte.

Ce point portera le n° 4 de l'ordre du jour.

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur deux sujets concernant l'AFEL.

Ce point portera le n° 5 de l'ordre du jour.

Les points portants les numéros 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour initial se voient donc attribuer respectivement les numéros 6, 7, 8 et 9.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** l'ajout des cinq points énoncé ci-dessus, et **ACCEPTE** la renumérotation des points prévus à l'ordre du jour initial.

## **1. CONTRAT VASSAL**

Monsieur le Maire présente le nouveau devis proposé par l'entreprise VASSAL concernant l'entretien annuel des espaces verts. Ce devis sera valable des Mars 2017 à Mars 2018. Il se présente comme suit :

**Tonte des pelouses** (équivalant à 14 - 17 tontes):

3 500 € HT

TVA : 700 €

**Total TTC : 4 200 €**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « VASSAL » pour l'entretien annuel des espaces verts, pour un montant total de 4 200 € TTC.**

## **2. CHARTE DE GOUVERNANCE PLUI**

Monsieur le Maire fait une lecture au Conseil Municipal du projet de Charte de gouvernance pour le PLUI de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique.

Un échange de questions/réponses s'ouvre sur cette charte.

En conclusion, les membres du Conseil Municipal sont plutôt favorables à l'adoption de cette charte qui leur semble assez claire et précise.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- DONNE un avis favorable à l'adoption de la Charte de gouvernance pour le PLUI de la Communauté de Communes de Bretagne romantique.**

## **3. INDEMNITES DES ELUS**

Les barèmes des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés dans le CGCT (*code général des collectivités locales*), par référence, au montant du traitement correspondant à l'« indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Dans le cadre du PPCR (*parcours professionnel, carrière et rémunération*), un nouvel indice brut terminal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (IB 1022) et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (IB 1027) est instauré, il a pour effet de modifier les montants des indemnités des élus locaux.

Une nouvelle délibération est alors nécessaire, et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- ACCEPTE la nouvelle délibération qui vise « l'indice brut terminal de la fonction publique » pour de calcul des indemnités des élus.**

## **4. REMBOURSEMENT REMI COUET**

Suite au changement de serrures de la mairie et de la salle communale, Monsieur le Maire Rémi COUET, est allé faire refaire les nouvelles clés. Les petites boutiques n'acceptant pas le paiement par mandats, il a dû régler la somme de 58.50 € pour un nombre de 13 clés. Il convient donc de procéder à son remboursement.

**Après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention), le Conseil Municipal :**

**- AUTORISE le remboursement de Monsieur le Maire Rémi COUET pour un montant de 58.50 €.**

## **5. AFEL**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe explique au Conseil Municipal que deux jeunes de Saint Briec des Iffs souhaitent passer le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs).

Monsieur le Maire se retire de la salle pour ne pas influencer le débat, son fils étant l'un des deux jeunes concernés par ce point sur le BAFA.

La commune est sollicitée pour prendre en charge financièrement une partie du coût de ce brevet (la commune de la Chapelle Chaussée prendra également une partie à sa charge).  
Des interrogations se posent, à savoir, combien d'heures de travail les jeunes doivent à la commune si le conseil accepte de prendre en charge financièrement une partie des brevets ? Ces heures seront-elles déduites de la convention que la commune a avec l'AFEL ? quel est le coût exact du BAFA ?

**Après en avoir délibéré et à la majorité (Monsieur le Maire s'abstient), le Conseil Municipal :**  
- **DONNE un accord de principe sur la prise en charge d'une partie du coût du BAFA pour les deux jeunes, mais souhaitent avoir plus d'informations sur le sujet.**

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de la convention avec l'AFEL.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**  
- **DECIDE de reconduire la convention avec l'AFEL sur le même principe et le même budget que l'année précédente.**

## **6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016**

La première Adjointe présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016.

Les deux documents sont en parfaite corrélation et se peuvent se résumer comme suit :

**- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 142 920.19 €

Recettes : 179 474.20 €

**Excédent de fonctionnement : 36 554.01 €**

Résultats antérieurs reportés : 194 987.88 €

**Résultat de clôture 2016 : 231 541.89 €**

**- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 483 128.43 €

Recettes : 267 431.55 €

**Déficit d'investissement : 215 696.88 €**

Résultats antérieurs reportés : 113 194.59 €

**Résultat de clôture 2016 : - 102 502.29 €**

**- RESTE A REALISER 2016 :**

Dépenses : 181 184 €

Recettes : 163 765.66 €

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire est absente de la salle de vote) :**

- **ADOPTENT le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016.**

## **7. AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif 2016,

- **DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

|   | 2016                  |
|---|-----------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                |                       |
| Dépenses  | 142 920.19 €          |
| Recettes  | 179 474.20 €          |
| Résultat de l'exercice                          | 36 554.01 €           |
| Résultat antérieur reporté (002)                | 194 987.88 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>231 541.89 €</b>   |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                 |                       |
| Dépenses  | 483 128.43 €          |
| Recettes  | 267 431.55 €          |
| Résultat de l'exercice                          | - 215 696.88 €        |
| Résultat antérieur reporté (001)                | 113 194.59 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>- 102 502.29 €</b> |
| <b>RESTE A REALISER</b>                         |                       |
| Dépenses  | 181 184.00 €          |
| Recettes  | 163 765.66 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>17 398.34 €</b>    |
| <b>BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>        | <b>- 85 103.95</b>    |
| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>                |                       |
| <b>Résultat de fonctionnement</b>               | <b>231 541.89 €</b>   |
| en investissement au 1068                       | 112 920.63 €          |
| en fonctionnement en 002                        | 118 621.26 €          |
| <b>Déficit/Excédent d'investissement au 001</b> | <b>102 502.29 €</b>   |

## **8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions de 2016 :

- Taxe d'habitation : 12,89 %
- Foncier bâti : 13,18 %
- Foncier non bâti : 36,58 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- DECIDE de laisser les taux d'imposition tels qu'ils étaient en 2016 :**

- **Taxe d'habitation : 12.89 %**
- **Foncier bâti : 13.18 %**
- **Foncier non bâti : 36,58 %**

## **9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

|                           | DEPENSES            | RECETTES            |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 275 970,26 €        | 275 970,26 €        |
| Section d'investissement  | 373 061,80 €        | 373 061,80 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>649 032,06 €</b> | <b>649 032,06 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
Vu le projet de budget primitif 2017,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

**- APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                           | DEPENSES     | RECETTES     |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 275 970,26 € | 275 970,26 € |
| Section d'investissement  | 373 061,80 € | 373 061,80 € |
| TOTAL                     | 649 032,06 € | 649 032,06 € |

**DATES A RETENIR :**

- *Vendredi 14 Avril à 18h30 : Cérémonie de la Citoyenneté*
- *Vendredi 21 Avril à 19h30 : Réunion publique (présentation des archives + bilan à mi-mandat)*
- *Dimanche 23 Avril : Election Présidentielles, 1<sup>er</sup> tour*
- *Lundi 24 Avril à 20h : Réunion de préparation du prochain Conseil Municipal*
- *28 Avril au 1<sup>er</sup> Mai : Weekend LAN*
- *Dimanche 30 Avril : Journée souvenir des déportés*
- *Mardi 2 Mai à 20h : Réunion de Conseil Municipal*

Séance close à 23<sup>h</sup>15

Prochaine réunion le Mardi 2 Mai 2017 à 20<sup>h</sup>